

IMMIGRATION JAPONAISE

QUESTION À SOUMETTRE À L'EXAMEN DE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE—ENQUÊTE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE PAR LE CONSEIL DE RÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (le très honorable Mackenzie King) me permettrait-il d'appeler son attention sur une dépêche de la presse canadienne émanant de Vancouver et portant la date d'hier. Cette dépêche dit que le ministre de la Défense nationale (l'honorable M. Mackenzie) a annoncé dans cette ville que le Gouvernement se propose d'enquêter à fond au sujet du problème japonais en Colombie-Britannique. Le premier ministre me dirait-il si la nouvelle est fondée ou non? Dans l'affirmative, quelles seront les méthodes et la portée de l'enquête?

M. CHURCH: Le Gouvernement instituera une autre commission.

M. SPENCE: Très bien, très bien. Une autre commission.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me prévenir de sa question. Ainsi que je l'ai indiqué le 17 février, le Gouvernement a procédé à une enquête sur l'immigration clandestine au Canada, particulièrement sur la côte du Pacifique. Les fonctionnaires des services intéressés ont examiné la question en commun et le Gouvernement se propose de pousser plus à fond son enquête en vue de mettre en œuvre tous les moyens possible pour empêcher les entrées illicites. Comme je l'ai fait savoir alors, la commission interministérielle, composée de représentants des services principalement intéressés, savoir l'Immigration, la Justice, la Défense nationale, le Travail, les Pêcheries, la Statistique et les Affaires extérieures, ont reçu l'ordre de procéder à un nouvel examen de l'ensemble de la question et de présenter leur rapport à bref délai.

Nous avons décidé en outre d'instituer un conseil de révision, composé de représentants des services de l'Immigration, de la Royale gendarmerie à cheval et des Affaires extérieures, chargé d'effectuer une enquête en Colombie-Britannique. Ce conseil ne tiendra pas nécessairement des séances publiques, mais recevra les indications de toutes personnes prétendant être en possession de renseignements touchant des entrées illicites et invitera ces personnes à les lui communiquer. Il en fera immédiatement l'objet d'une enquête. La Gendarmerie affectera un détachement spécial

pour collaborer avec le conseil en vue d'une vérification complète. Le Gouvernement délibérera sans délai sur le rapport du conseil de révision.

J'ajouterai que toute personne dont l'entrée illicite aura été constatée sera expulsée. Par contre, aucune personne légalement admise au Canada n'a lieu d'avoir de crainte.

La composition du conseil de révision sera annoncée en temps utile.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition): Puis-je demander si l'enquête a révélé le nombre des Japonais entrés au Canada illicitement? Peut-être le ministre n'est-il pas en état de répondre à ma question immédiatement, bien qu'elle se rattache à sa déclaration.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je préférerais répondre lundi prochain à la question de mon très honorable ami.

VALIDITÉ D'UNE LOI DE QUÉBEC

LE DÉSAVEU DE LA LOI CONCERNANT LA PROPAGANDE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R.-A. PELLETIER (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice (M. Lapointe) ou le Gouvernement a-t-il l'intention de saisir la Cour suprême de la loi dite du cadenas, pour déterminer si elle est constitutionnelle ou non?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Le ministre de la Justice est en train d'étudier la loi mentionnée par mon honorable ami, ainsi que les pétitions reçues à ce sujet. Quelle que soit la ligne de conduite que puisse recommander éventuellement le ministre, il soumettra la chose au Gouverneur en conseil.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROPOSITION D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DE CE JOUR À SIX HEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): On ne m'en a pas fait la demande, mais je crois savoir que plusieurs honorables membres apprécieront l'ajournement de la Chambre jusqu'à lundi après-midi, à la suspension des délibérations à six heures. Le Gouvernement a l'intention de faire cette proposition d'ajournement à six heures, ce soir.